ASSEMBLÉE NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Gabriel SERVILLE
Député de Guyane
Secrétaire du bureau de l'Assemblée Nationale

Paris, le 20 février 2018

OBJET : Présence aux votes solennels

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite vous signifier ma profonde indignation suite à la publication par des médias nationaux et locaux des noms des députés qui manqueraient d'assiduité lors des votes solennels, et que vous avez présentez comme des absentéistes multirécidivistes.

Vous savez autant que moi que de nombreux députés ne sont pas physiquement présents en séance lors du vote parce qu'ils ont la possibilité de déléguer ces votes à leur groupe. En conséquence le nombre de votes solennels ne traduit absolument pas la réalité de l'assiduité des députés, bien au contraire, puisqu'un député constamment absent pourra ainsi apparaitre en haut du classement alors qu'inversement, celui qui n'aurait pu participer qu'à une poignée de votes solennels pour n'avoir pas pu accorder de délégations se retrouverait en queue de peloton.

Cela pose plusieurs problèmes, au premier titre desquels celui tiré du fait que les délégations de votes sont automatiques dans les grands groupes parlementaires et ceux où il y a discipline de vote tandis que l'automaticité de la délégation est rendue difficile dans les groupes de faible effectif où, de surcroit, on respecte la liberté de vote de chacun, comme c'est le cas pour le groupe GDR.

Pour ce qui est de ma situation personnelle, si nous nous retrouvons autour d'un socle de valeurs de gauche, je ne suis pas membre du PCF et il nous arrive d'avoir des positions différentes sur certains sujets. Dans le détail, sur les 4 votes solennels auxquels je n'ai pas participé, 2 sont dus à un nombre insuffisant de députés GDR présents physiquement pour faire voter tout le groupe et les 2 autres consécutifs au fait que ne partageant pas la position exprimée par les autres membres du groupe, je ne souhaitais pas déléguer mon vote.

Assemblée Nationale- Palais Bourbon- 126 rue de l'Université - 75355 Paris CEDEX 07 SP
Tel : 01 40 63 33 19

Au-delà de ces explications comptables, on peut sérieusement se poser la question de la pertinence de la posture que vous avez adoptée depuis la dernière réunion de bureau, puisque cet indicateur ne reflète en rien l'investissement réel du député dans la construction de la loi et le contrôle de l'action du Gouvernement. Vous savez autant que moi que ces interrogations sont partagées par une bonne partie des collègues députés, qu'ils émargent à la majorité ou dans l'opposition.

Je suis actuellement le seul député de Guyane, territoire grand comme le Portugal, qui sort de la plus grande crise sociale de son histoire et concentre une diversité de difficultés et de défis à relever sans pareil sur le reste du territoire national. Pour ces raisons, je suis dans l'obligation d'avoir une présence aussi soutenue en circonscription, qu'à l'Assemblée, sachant que 7 000 km séparent Paris de Cayenne.

En outre, et contrairement aux députés de l'Hexagone, les députés ultra-marins, ne bénéficient pas d'un nombre illimité de trajets entre Paris et la circonscription. **Nous sommes donc obligés de faire des choix quant à notre présence à Paris** au regard de l'activité parlementaire d'une part, et des contextes sociaux locaux qui exigent souvent une présence sur le terrain d'autre part. Permettez donc, Monsieur le Président, que je vous dise à quel point je regrette la démarche de communication dans laquelle vous vous êtes engagé, surtout qu'à l'occasion de la dernière réunion du bureau et sans savoir par ailleurs que mon nom figurait parmi les députés incriminés, je vous proposais de surseoir à cette décision afin d'accorder au bureau le temps de l'analyse et d'une éventuelle décision de modification de notre règlement intérieur, sur une base objectivement chiffrée.

C'est d'ailleurs exactement la proposition que vous faites dans le courrier du 14 février 2018 que vous avez adressé à l'ensemble des collègues de la représentation nationale et à la presse.
Aujourd'hui, nous sommes engagés sur une démarche peu constructive qui participe du discrédit jeté sur le travail du député en particulier et des élus en général. Elle laisse sous-entendre que notre mission se résumerait à faire du présentiel dans l'hémicycle.

Monsieur le Président, vous devez être le premier à défendre le travail que je fournis, et qui consiste également à m'investir pleinement sur tous les défis auxquels sont confrontées la France et plus particulièrement la Guyane. Il m'incombe également d'être présent aux côtés des acteurs de terrain et des forces vives pour pouvoir porter la voix d'un territoire souvent oublié par la République, partout où cette parole peut et doit être portée et entendue.

J'avoue ma stupéfaction au regard des statistiques me concernant puisque à la date du 19 février 2018, le minimum de votes requis pour être en règle avec notre règlement intérieur est de 7,33 (soit 2/3 des 21 votes) tandis que j'en suis à 7, et donc cloué au pilori pour 0,33 vote ! Sachant par ailleurs que la **période de référence** pour infliger une sanction financière s'étale **d'octobre 2017 à juin 2018 et que**

le vote que j'exprimerai ce soir sur le projet de loi sur les élections européennes portera mon compteur à 8 votes, soit exactement les 2/3 des scrutins solennels requis par notre règlement.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes salutations respectueuses.

Gabriel SERVILLE

Monsieur François DE RUGY
Président de l'assemblée nationale
Hôtel de Lassay
75335 Paris SP 07